

Concours « Gagnez des billets pour un match de basketball de l'Alliance de Montréal » Règlements

DURÉE DU CONCOURS

Le concours « **Gagnez des billets pour un match de basketball de l'Alliance de Montréal** » est organisé par la Caisse Desjardins de Sault-au-Récollet—Montréal-Nord (ci-après « l'Organisateur ») et se tient du 7 juillet 2022 (00 h 01 HNE) au 17 juillet 2022 à minuit (00 h HNE) (ci-après « la période du concours »).

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert aux membres des caisses Desjardins du Québec ou de la Caisse Desjardins Ontario crédit Union Inc., âgés de 18 ans et plus résidant au Québec ou en Ontario (ci-après « participant admissible »).

Ne sont pas admissibles au concours les employés, les cadres, les administrateurs et dirigeants de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario crédit Union Inc., de leurs caisses membres ou de toute autre entité du Mouvement Desjardins, les agences ou entreprises de services ayant participé à la réalisation du présent concours, ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

COMMENT PARTICIPER

Pendant la durée du concours, consultez la page Facebook de la Caisse Desjardins de Sault-au-Récollet—Montréal-Nord au www.facebook.com/caisseSaultauRecolletMontrealNord, et répondez à la question en commentant la publication du concours.

Aucun achat ou contrepartie requis. Pour participer au concours sans achat ou obligation, les participants admissibles doivent écrire lisiblement à la main leur nom, adresse, en incluant la ville et le code postal, numéro de téléphone, la date et rédiger un texte original d'approximativement 50 mots sur « pourquoi ils souhaitent gagner des billets pour un match de basketball de l'Alliance de Montréal » et venir porter le tout en main propre à l'adresse suivante : 10205, boul. Pie-IX, Montréal-Nord, Québec, H1H 3Z4. Les bulletins de participation doivent être reçus au plus tard la dernière journée du concours, soit le 17 juillet 2022, à 17h HNE sous peine de nullité. Sur réception de la lettre, la participation au concours sera automatiquement enregistrée et donnera une chance de gagner. En effet, une enveloppe dûment reçue donne droit à une seule participation. Les inscriptions ainsi obtenues sont soumises aux mêmes conditions que celles applicables aux autres inscriptions. Les reproductions mécaniques ne sont pas acceptées. Les bulletins de participation deviennent la propriété de l'Organisateur et ne seront pas retournés.

Limite. Il y a une limite d'une participation par participant admissible, pendant toute la période du concours, quel que soit le mode de participation utilisé.

PRIX

Un (1) prix au total sera remis.

Le prix consiste en une paire de billets pour le match de l'Alliance de Montréal du vendredi 29 juillet 2022 à 19h30 à l'auditorium de Verdun (4110, boul. LaSalle, Montréal, Québec, H4G 2A5).

Le prix est d'une valeur approximative de 80\$.

Tout ce qui n'est pas décrit ci-haut est exclu et est à la charge du gagnant.

Le gagnant assumera seul les impôts pouvant découler de l'attribution du prix, à l'entière exonération des organisateurs et des personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu.

TIRAGE

Le gagnant sera déterminé par tirage au sort informatique parmi l'ensemble des participations admissibles reçues pendant toute la durée du concours, en présence de témoins, dans les locaux de l'Organisateur, à Montréal. Les organisateurs communiqueront par la messagerie privée de Facebook (Messenger) avec la personne qui sera tirée au sort.

Le tirage aura lieu le 18 juillet 2022 à 14h.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la période du concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné au hasard devra respecter les autres conditions suivantes :

- communiquer par téléphone avec l'Organisateur par les coordonnées précisées par la messagerie privée indiquant qu'il a été tiré au sort, dans les 48 heures ouvrables suivant le tirage ;
- confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent règlement ;
- répondre correctement, sans aide et dans un délai limité, à une question d'habileté mathématique qui leur sera posée par téléphone ;
- signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après « le Formulaire de déclaration ») qui lui sera transmis par la poste, par courriel ou par télécopieur et le retourner à l'Organisateur dans les 48 heures suivant la date de sa réception ;
- être disponible pour récupérer son prix et/ou pour une prise de photo au 10205, boul. Pie-IX à Montréal.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition mentionnée au présent règlement, le participant sélectionné sera disqualifié et à la discrétion de l'Organisateur, le prix sera annulé ou un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement de participation jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant de ce prix. Les mêmes conditions resteront alors applicables en faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

Remise du prix. Une fois le gagnant déclaré, les organisateurs communiqueront avec lui via Facebook pour lui indiquer le lieu où aller récupérer ses billets et les pièces d'identité qu'il devra présenter. En cas de refus de recevoir son prix par le participant sélectionné, les organisateurs du concours seront libérés de toute obligation relativement à la remise de ce prix et pourront procéder, à leur discrétion, à l'annulation de ce prix ou à un nouveau tirage de la manière décrite au paragraphe précédent.

Vérifications. Les participations peuvent être soumises à des vérifications par les organisateurs du concours. Toute participation qui est, selon le cas, incomplète, inexacte, illisible, reproduite à la main ou mécaniquement, mutilée, frauduleuse, obtenue de source non autorisée, déposée ou transmise en retard, comportant un numéro de téléphone invalide ou autrement non conforme, pourra être rejetée et ne donnera pas droit, selon le cas, à une inscription ou au prix.

Disqualification. Toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire au présent règlement et de nature à être inéquitable envers les autres participants (p. ex. utilisation de coupons de participation obtenus frauduleusement, inscriptions au-delà de la limite permise, piratage informatique, utilisation de « voting group », utilisation de prête nom) sera automatiquement disqualifiée et pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.

Déroulement du concours. Toute tentative visant à saboter le déroulement légitime du concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, l'Organisateur se réserve le droit de rejeter les inscriptions du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.

Acceptation du prix. Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra en aucun cas être en totalité ou en partie transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou être échangé contre de l'argent, sous réserve de ce qui est autrement prévu au présent règlement.

Limite de responsabilité. Si l'Organisateur ne peut attribuer le prix tel qu'il est décrit au présent règlement, il se réserve le droit de remettre un prix de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur du prix indiquée au présent règlement. Dans tous les cas, l'Organisateur ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

Limite de responsabilité - utilisation du prix. Le gagnant dégage l'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu de toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient découler de sa participation au concours, de l'acceptation et de l'utilisation du prix. Le gagnant reconnaît qu'à compter de la communication Facebook lui confirmant son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entière et exclusive responsabilité des différents fournisseurs de produits et services. Le gagnant d'un prix reconnaît que la seule garantie applicable à celui-ci est la garantie habituelle du fabricant.

Limite de responsabilité - fonctionnement du concours. Les organisateurs du concours et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter pour toute personne la possibilité de lire le règlement de participation ou l'en empêcher. Ils se dégagent également de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au concours. Plus particulièrement, si l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée du concours est corrompue ou gravement touchée, notamment en raison de virus, de bogues, d'altérations, d'interventions non autorisées, de fraude ou de défaillances techniques informatiques ou de toute autre cause, les organisateurs du concours se réservent le droit, sans préavis, d'annuler, de modifier de prolonger ou de suspendre le concours.

Limite de responsabilité - réception des participations. L'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu ne seront pas responsables des participations perdues, mal acheminées ou en retard, y compris dû à un problème lié au service postal ou de toute défaillance pour quelque raison que ce soit, du site web pendant la durée du présent concours, y compris tout dommage à l'ordinateur ou l'appareil mobile d'un participant.

Limite de responsabilité - situation hors contrôle. L'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

Modification du concours. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement. Aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.

Fin de la participation au concours. Dans l'éventualité où, pour quelque raison que ce soit, la participation au concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, tirage pourra se faire, à la discrétion de l'organisateur du concours, parmi les inscriptions dûment enregistrées et reçues jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au concours.

Dans tous les cas, l'Organisateur ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

Limite de responsabilité - participation au concours. En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité l'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.

En acceptant un prix, tout gagnant autorise l'Organisateur à utiliser, si nécessaire, ses nom, photographie, image, voix, lieu de résidence et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Communication avec les participants. Aucune communication ni correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre du présent concours autrement que conformément au présent règlement ou à l'initiative de l'Organisateur pour obtenir leur consentement à l'utilisation de leur texte de participation sans achat ou contrepartie.

Renseignements personnels. L'information personnelle recueillie sur les participants sera utilisée uniquement à des fins de gestion du concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée aux participants, à moins qu'ils n'y aient autrement consenti.

Propriété. Les inscriptions et les Formulaires de déclaration sont la propriété de l'Organisateur et ne seront en aucun cas retournés aux participants.

Décisions. Toute personne qui participe au concours accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions finales et sans appel de l'Organisateur du concours.

Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

Le présent règlement est disponible au desjardins.com/sault-mtlnorth et sur demande au 514 322-9310, poste 7111124.

Le concours est assujetti à toutes les lois applicables.

N.B. : Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Facebook n'est pas directement associé à cette promotion.